



Gestion et réglementation de la voirie forestière communale : rôle des élus

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

Le 14 juin 2019 à Saint-Zacharie (*Salle du Conseil Municipal*)

14h00 – 17h00

Objectifs : Appréhender les enjeux liés à l'accès des massifs forestiers ● Différencier les appellations techniques et juridiques des voies forestières ● Identifier les responsabilités de l' élu selon le type de voie ● Gérer l'accès et l'entretien des voies ● Appréhender la législation et les démarches réglementaires associées à la réalisation de travaux

14h00 – 14h15 : **Accueil des participants**

14h15 – 14h30 : **Ouverture et présentation de la formation**

14h30 – 15h10 : **Quels enjeux liés à l'accès des massifs forestiers ?**

- Enjeux dans le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume
- La desserte : un outil au service des activités du territoire
- Outils de planification de la desserte : des stratégies collectives

Intervenants : PNR Ste-Baume – Communes forestières – ONF

15h10 – 15h50 : **Comment identifier les voies et les responsabilités des élus ?**

- La desserte forestière et ses différentes utilisations
- Les statuts juridiques des voies et les responsabilités des élus

Intervenants : Communes forestières

15h50 – 16h00 : Pause

16h00 – 16h40 : **Comment gérer la circulation sur les voies ?**

- Gérer l'accès pour organiser les activités sur son territoire
- Réglementer l'utilisation : prévenir et gérer d'éventuels dégâts

Intervenants : Communes forestières

16h40 – 16h55 : **Quel entretien des voies ?**

- Entretien : pérenniser l'investissement et sécuriser la circulation
- Les démarches réglementaires préalables aux travaux

Intervenants : Communes forestières

17h00 : **Clôture de la formation**

PARTICIPATION FINANCIERE

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé.
L'association des Communes forestières prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

Elus des communes non à jour de leur cotisation :

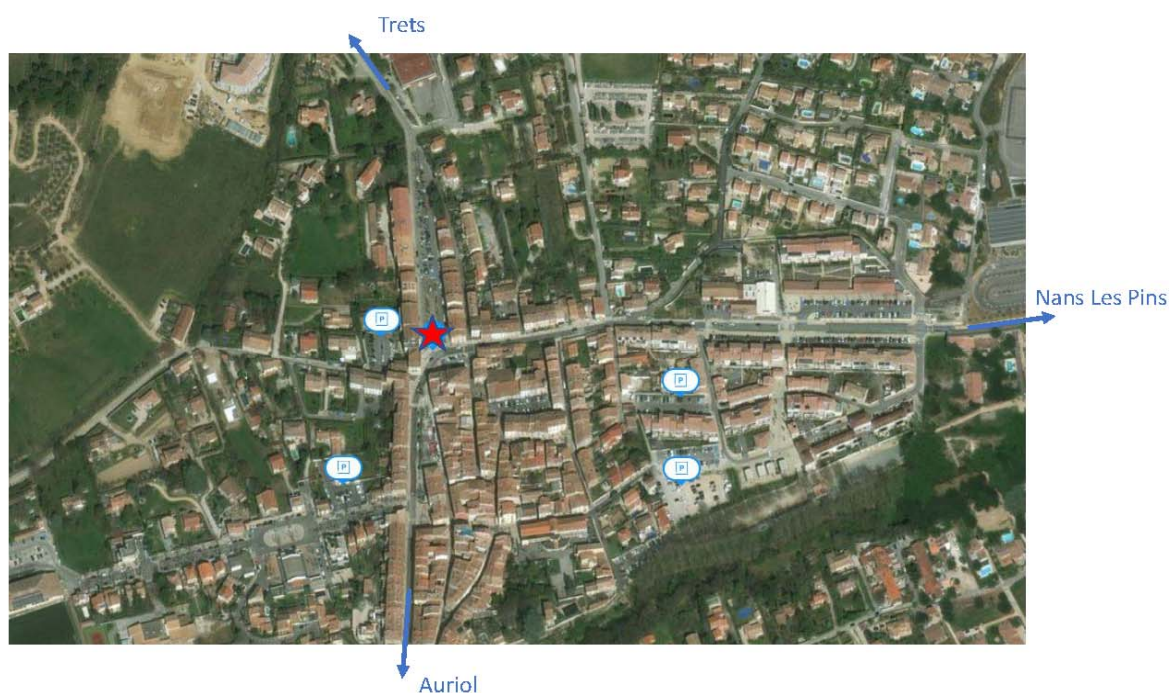
Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **30 euros** est demandée.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée (aux non adhérents) peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

Salle du Conseil municipal

1 cours Louis Blanc
83640 Saint-Zacharie



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Stéphanie SINGH, Chargée de mission Forêt / Energie au PNR de la Sainte-Baume –
06 40 42 38 92

Gestion et réglementation de la voirie forestière communale : rôle des élus

14 juin 2019 – Saint-Zacharie (83)

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE/ORGANISME :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **14 juin 2019**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

Merci de nous confirmer votre participation par e-mail à l'adresse suivante :
stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr
avant le 13 juin 2019